

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secretariat GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 85/462 du 8/04/85
portant nomination de Monsieur MONDJO
BANGUI Joseph Vital en qualité de
Directeur de l'Enseignement Secondaire
Technique et Professionnel.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination
du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les indemni-
tés de fonctions allouées à certains responsables administratifs ;

Le Conseil de Cabinet entendu :

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Monsieur MONDJO. BANGUI Joseph Vital, Ingénieur
Agronome de 5è échelon, est nommé Directeur de l'Enseignement
Secondaire Technique et Professionnel à la Direction Générale
de l'Enseignement Secondaire.

ARTICLE 2. - L'intéressé percevra les indemnités de fonctions
prévues par le décret n° 82/595 susvisé.

ARTICLE 3. - Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures
contraires au présent décret.

.../...

ARTICLE 4.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 8 Avril 1985

Par le Premier Ministre,
Le Ministre de l'Enseignement
Secondaire et Supérieur

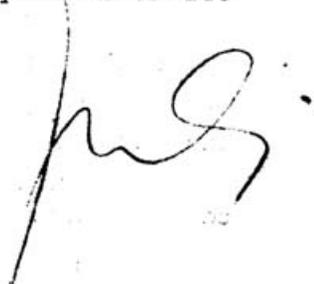


Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale.



Daniel ABIBI.-
Le Ministre des Finances
et du Budget.



Bernard COMBO MATSIONA.-



Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU

